Commune de SAINT-ROMANS Département de l'Isère	

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

du 10 décembre 2018 au 12 janvier 2019

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme arrêtée

par délibération du Conseil Municipal le 3 mai 2018

Zonage d'assainissement des Eaux Usées Zonage des Eaux Pluviales



6. Mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le PLU et le zonage des eaux pluviales

LES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LA REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE SAINT-ROMANS

Sans objet.